

CHU de Nantes
livret d'information
destiné aux patients

l'unité neuro vasculaire

CHU de Nantes
Hôpital Nord Laennec

4^e étage - aile Ouest

Tél. 02 40 16 52 23 (salle de soins conventionnel)

Tél. 02 40 16 52 20 (salle de soins – soins intensifs)

Tél. 02 40 16 52 12 (secrétariat)

Boulevard Jacques Monod

44090 Nantes Cedex 1

Madame, Monsieur,

Vous ou un de vos proches est hospitalisé dans l'unité de neuro vasculaire. Ce livret a été spécialement conçu pour vous en complément du livret d'accueil du CHU de Nantes.

Vous y trouverez les principales informations pratiques concernant votre séjour. L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

CHU de Nantes

livret d'information

L'unité neuro vasculaire est une unité dédiée à la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC). Elle compte 15 lits de soin conventionnel (subaigu) et 8 lits de soins intensifs.

Notre unité accueille des entrées en urgence 24h/24. Pour des raisons d'organisation de service et de prise en charge spécifique, il est possible qu'il soit nécessaire de faire des changements de chambre, sans avoir pu vous prévenir au préalable. Ces changements de chambre peuvent aussi se faire de nuit.

Cela reste à l'appréciation du corps médical et de l'équipe soignante. Cette activité d'urgence nous amène à effectuer les bilans sanguins entre 5h et 6h le matin afin que les résultats soient disponibles au moment de la visite médicale.

Qu'est ce qu'un AVC ?

Un AVC est un accident vasculaire cérébral : c'est une souffrance cérébrale brutale d'une partie du cerveau causée par une perturbation soudaine de l'irrigation de cette région.

L'origine de l'AVC peut être :

- **ischémique** : un caillot qui bouche une artère, aussi appelé infarctus cérébral.
- **hémorragique** : une artère cérébrale qui se rompt, aussi appelé hémorragie cérébrale.

Les facteurs de risque (ce qui favorise la survenue de cet événement) :

- HTA : hypertension artérielle
- cholestérol
- diabète
- tabac
- certaines maladies cardiaques, dont les troubles du rythme
- consommation d'alcool
- sédentarité, manque d'activité
- surcharge pondérale
- traitements hormonaux chez la femme
- âge
- facteurs d'hérédité

En ce qui concerne la prise en charge des facteurs de risque, un traitement médical peut être instauré et vous pouvez bénéficier aussi, d'un accompagnement par une infirmière d'éducation thérapeutique, que vous pouvez solliciter au sein de l'unité par l'intermédiaire de l'équipe médicale et paramédicale.

Les examens

Durant votre hospitalisation, vous pouvez être amené à passer différents examens, pour trouver la ou les causes de l'AVC.

• Scanner cérébral

C'est un examen qui permet, en utilisant les rayons X, de déterminer si l'attaque cérébrale est le résultat d'une hémorragie (saignement) ou d'une ischémie (occlusion d'une artère). Cet examen est assez court et nécessite parfois une injection de produit de contraste pour permettre une meilleure visualisation des vaisseaux, cela peut entraîner une sensation de chaleur au moment de l'injection.

• IRM cérébrale

C'est un examen qui utilise le champ magnétique pour analyser le cerveau et ses vaisseaux. C'est un examen plus long et plus bruyant que le scanner, qui est contre indiqué chez les patients ayant un stimulateur cardiaque, certaines prothèses cardiaques et des éléments métalliques dans l'œil ou le cerveau. Il convient de le signaler à l'équipe médicale.

• EDTSA (*Echographie Des Troncs Supra-Aortiques*)

C'est un examen qui analyse, à l'aide d'ultrasons, la paroi des vaisseaux du cou et la vitesse de circulation du

sang. C'est un examen indolore qui permet de détecter des anomalies pouvant être la cause de l'AVC.

• ETT (*Echographie Trans Thoracique*)

C'est un examen qui utilise les ultrasons pour explorer le cœur et y détecter la présence de caillots (susceptibles de migrer vers les vaisseaux du cerveau et de les occlure) ou des anomalies de contraction du muscle cardiaque.

Par voie transthoracique, il s'agit d'une simple échographie sur le thorax ; par voie trans-oesophagienne (ETO), cela nécessite d'être à jeun au moins 6h avant l'examen car la sonde est introduite par la bouche pour aller jusqu'à l'œsophage.

• ECG (*électrocardiogramme*)

C'est l'enregistrement de l'activité cardiaque à un moment donné.

• Holter ECG ou rythmique

C'est un appareil qui enregistre en continu sur 24h, le rythme du cœur à la recherche de troubles du rythme. C'est un petit boîtier reliés à des patches qui sont placés sur le thorax.

Troubles de la déglutition : un AVC peut entraîner des troubles de la motricité et de la sensibilité de la face, de la bouche, de la langue voire un défaut de coordination qui ont souvent pour conséquence des troubles de la déglutition.

Les troubles de la déglutition peuvent survenir avec des aliments solides, avec des liquides et pour tous types d'aliments ou de liquide. Avant de proposer des aliments à votre proche, renseignez-vous auprès de l'équipe soignante pour connaître les recommandations particulières.

Formalités administratives

Si votre proche a été admis en urgence, il est important de mettre à jour le dossier administratif auprès des admissions situées au rez-de-chaussée haut ouvert de 7h45 à 18h45 et de vous munir de la carte vitale, de la carte de mutuelle et de la carte d'identité.

Des nouvelles de votre proche

Vous pouvez appeler les infirmières de l'unité pour prendre des nouvelles des patients. Il est recommandé d'éviter d'appeler entre 7h et 7h30, entre 13h45 et 14h15 et entre 21h et 21h30 (temps transmissions inter équipes). Il est important d'avoir une personne référente qui prendra des nouvelles et les transmettra ensuite aux autres membres de la famille ou proches.

Rendez-vous médical ou social

Vous pouvez solliciter les médecins du service pour faire le point sur l'évolution de l'état de santé de votre proche et discuter des démarches à entreprendre pour la suite. L'assistante sociale de l'unité est à votre disposition si besoin.

Numéros utiles

- **Cadre de santé (Sandrine Fourquier) Tél. 02 40 16 52 14**
- **Assistante sociale (Emmanuelle James) Tél. 02 40 16 57 61**
- **Orthophoniste (Dominique Bénichou) Tél. 02 40 16 55 95**
- **Infirmière d'éducation thérapeutique et de consultation post AVC (Émilie Dousset) Tél. 02 53 48 27 84**

Visites

Les visites sont autorisées de 12h à 20h en secteur de soins conventionnels et de 15h à 20h en soins intensifs et limitées à deux personnes par chambre.

La sécurité et la tranquillité de chaque patient oblige parfois à une limitation stricte du nombre de visiteurs et reste à l'appréciation de l'équipe soignante.

Affaires personnelles

Votre proche est hospitalisé, merci de lui apporter un nécessaire de toilette (savon, shampoing, brosse à dents, rasoir...), des affaires pratiques et des chaussures ou chaussons fermés. Le linge de toilette est fourni par l'hôpital.

Tout objet de valeur doit être ramené au domicile du patient le plus rapidement possible afin d'éviter les vols. Il est aussi possible de les déposer au coffre de l'Hôpital, situé aux admissions de l'hôpital Nord Laennec. Il sera alors important de les récupérer au moment de la sortie.

